Corrigé :

a. Faux. Il existe une diversité de choix par une convention appropriée. Il s'agit notamment du coût historique, du coût actuel, de la valeur actualisée et de la valeur de réalisation.

b. Faux. Aucune norme comptable ne concerne exclusivement l'évaluation ou la dépréciation des actifs ou des provisions. Il faut donc se référer aux différents types de traitement IAS.

c. Vrai. En d'autres termes, c'est sa valeur d'utilité.